



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réaction de Mathieu Klein à l'issue du séminaire franco-luxembourgeois

**Les protocoles d'accords issus du séminaire intergouvernemental franco-luxembourgeois le 20 mars à Paris ne sont pas à la hauteur des enjeux pour les territoires lorrains.**

En matière de transports transfrontaliers, une question qui cristallise des enjeux vitaux pour la Lorraine, cet accord confirme le financement conjoint et à parité d'un certain nombre d'infrastructures de transport autour de projets fléchés, qui figuraient pour l'essentiel dans les déclarations communes des conférences intergouvernementales des années précédentes.

Je salue l'engagement du Grand-Duché d'investir 10 M€ pour financer des parkings de co-voiturage côté français, ce qui permettra notamment à celui de Longwy de voir le jour prochainement.

On peut regretter que les principales mesures annoncées – principalement dans le domaine ferroviaire – n'interviendront qu'à partir de 2022 et ne seront pleinement opérationnelles qu'à l'horizon 2030 ... quand la Lorraine comptera 130 000 frontaliers voire davantage. Autrement dit, les trains seront déjà remplis avant même d'être sur les rails.

Quant aux autres accords en matière de convention fiscale, de coopération scientifique et universitaire ou de télétravail, ils introduisent de trop timides avancées. En effet, si éviter les doubles impositions, permettre à une trentaine d'étudiants en médecine de venir étudier en France chaque année ou autoriser 9 jours de télétravail supplémentaires par an pour les frontaliers sont des avancées intéressantes, elles ne suffiront pas à répondre au défi du développement économique sur l'ensemble du bassin d'emploi de Luxembourg, y compris sa composante française, ni à celui d'une plus grande justice sociale.

Le département de Meurthe-et-Moselle restera mobilisé et engagé pour le développement équilibré des territoires de la Grande Région européenne. Je rappelle qu'avec mon homologue de Moselle Patrick Weiten, nous appelons à engager le chantier de l'adaptation de la réglementation sur nos zones frontalières, à l'image de zones à statuts spécifiques qui pourraient nous permettre de réinvestir nos friches industrielles et centres-villes en déshérence et de soutenir l'attractivité économique de nos territoires, au bénéfice tant de la France que du Grand-Duché de Luxembourg.